



## VAE CAFDES : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale

**Niveau 7\* - 24 heures**

\* nouvelle classification anciennement niveau I

Certificateur : Ministère des solidarités, de l'économie et des personnes handicapées

Date d'échéance de l'enregistrement :  
31/08/2027

### Présentation

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur.

Depuis 2002, la **Validation des Acquis de l'Expérience – VAE** – permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'une certification, d'une qualification en faisant valider son expérience professionnelle en lien avec le diplôme choisi.

La démarche de VAE, un processus à portée formative

Toute situation de travail et/ou sociale ne constitue pas de fait un temps d'apprentissage à part entière. Il serait, en effet, trop simpliste de penser qu'il suffit d'avoir fait pour dire que l'on sait faire. La compétence professionnelle, par définition, renvoie aux résultats obtenus dans un contexte. L'enjeu d'un apprentissage repose sur la capacité à transférer cette adresse dans une situation nécessairement différente. Il semblerait que cet exercice soit facilité par une prise de conscience des mécanismes acquis, des connaissances mobilisées, ...du processus qui a conduit aux résultats d'une part et à la prise de conscience de la portée des résultats obtenus d'autres part.

Par prise de conscience, il convient d'entendre, en particulier dans le champ du travail social, la mise en mot, l'utilisation de concepts appropriés pour décrire et apprécier l'expérience observée.

De plus, la pédagogie telle que proposée par le Collège Coopératif PAM centrée sur **une logique de parcours**, accorde **une importance particulière au fonctionnement des groupes en accompagnement**. Un collectif en accompagnement revêt une dimension formative à part entière qui vient rejoindre l'un des principes structurants de l'exercice du métier.

L'ensemble de ces réflexions explique la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la VAE selon le principe de la pédagogie coopérative. Les accompagnements s'organiseront en alternant des journées collectives en grand groupe (6 à 8 personnes) et petits groupes (3 à 4 candidats), tout en assurant un suivi à distance du travail d'écriture nécessaire à l'élaboration du Livret 2.

### Publics

Toute personne quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la **VAE**. Peuvent être prises en compte (pour moins de la moitié des activités) des périodes de formation, d'apprentissage, de mise en situation en milieu professionnel...

### Compétences visées

#### Descriptif métier

Extrait du site de l'EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique <http://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/>

Par son action, le **directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale** répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Il exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Évoluant dans un univers complexe, nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, il exerce des fonctions qui, afin de conduire les changements requis par l'évolution, requièrent la maîtrise d'outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s'inscrivent dans le champ de l'action et de la décision

#### Les compétences visées :

BC1. Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en oeuvre des politiques publiques

BC2. Définir et piloter le projet d'établissement ou de service

BC3. Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service

BC4. Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service

### CURSUS

**RENTREE** : 2 sessions par an selon les inscriptions (mai et novembre)

**Durée** : env. 6 mois

**Cours** : 24h ou plus

**RYTHME** : 1 séance de 2 à 3h / mois

### TARIFS

**1650 €**

**Frais de dossier : 100€**

Financements possibles  
voir onglet FINANCEMENTS

### CONTACT

**Responsable formation**

Philippe NECTOUX

**Informations**

Carine BAUVAL

[cbauval@collcoop.org](mailto:cbauval@collcoop.org)

**04 42 10 02 37**



## Recrutement

Constitution d'un dossier d'admission  
Entretien de sélection

## Conditions d'accès

Les conditions d'accès sont consultables sur notre site internet  
[www.collcoop.org](http://www.collcoop.org)

## Partenaires



## Contenu de l'accompagnement

La rédaction du livret 2 permet de candidater à la validation de tout ou partie des 3 domaines de compétences suivants :

Il est nécessaire de valider les 4 blocs de compétences pour obtenir le CAFDES :

- BC1. Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en oeuvre des politiques publiques**
- BC2. Définir et piloter le projet d'établissement ou de service**
- BC3. Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service**
- BC4. Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service**

L'accompagnement : en présentiel et distanciel : 1ère et dernière séance en présentiel.

**Programme de 24h** – Séances d'accompagnement de 2 à 3 heures (Durée : env. 6 mois)

1 séance par mois. Les dates sont prévisionnelles et sont fixées lors de la 1ère séance avec votre accompagnateur-trice.

Possibilité de demander des heures supplémentaires.

## FINANCEMENTS POSSIBLES :

CPF avec ou sans abondement de l'employeur - France Travail (Pôle emploi), Plan de développement de compétences, OPCO, Congés VAE, Transition Pro, financement par la **région SUD** Pass individuel "accompagnement" ou "post-jury" selon les situations. Contactez nous pour plus d'informations.

**TARIF** : : 1650€ + 100€ de frais de dossier et d'entretien  
Nous établissons les devis sur demande.

## Plus d'infos



## Recrutement

**En continu :**

Janvier à décembre

**Entretien de sélection** : sur convocation après réception du dossier de candidature et obtention de la **recevabilité**

**Faites votre demande à l'EHESP**

E-mail : [vae.cafdes@ehesp.fr](mailto:vae.cafdes@ehesp.fr)

Comptez 2 mois pour une réponse de l'EHESP

## Dispenses

La possession d'un titre ou d'un diplôme vaut dans certains cas, prévus par les textes, l'acquisition de blocs de compétences...

Vérifiez que vous pouvez prétendre à une dispense sur le site de l'EHEPS

[https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2023/03/CAFDES\\_Arrete\\_27\\_aout\\_2022.pdf](https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2023/03/CAFDES_Arrete_27_aout_2022.pdf)

## Certification

Certificateur : **EHESP**

Validation des compétences par un jury :

3 possibilités : **Validation totale** de votre livret : vous **obtenez votre diplôme**.

Validation **partielle** : 1 ou 2 domaines validés. 2 choix : représenter votre livret modifié ou passer les domaines manquants par la formation **Les domaines validés sont acquis à vie**.

**Aucune validation** : il faut déposer un nouveau livret 2 dans un délai de 3 ans (à compter de la date de la recevabilité) - Nous pouvons vous accompagner dans la reformulation de votre livret.